

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 06 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le six octobre à 20 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, Président du CCAS.

Date de la Convocation : 29 septembre 2014.

Nombre de membres en exercice : 9 Présents : 8 Votants : 8
Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE - CROZIER - LEBRAT - RAMUS - PIQUEMAL - BOMBRUN - LASCOMBE - ACHOUR

Excusés : M. GENDRON

Absents :

Madame Marie-Christine RAMUS a été élue secrétaire,

Objet : Participation au Fonds Unique Logement 2014.

Monsieur le Président fait la lecture aux membres du C.C.A.S du courrier du 18 juillet 2014 adressé par le Président du Conseil Général de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Président du Conseil Général souligne le souhait exprimé par l'Assemblée Départementale d'une mobilisation financière partenariale sur dispositif ; il sollicite ainsi les communes ou C.C.A.S quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2014 sur la base de 0.30 € par habitant soit 433.80 €.

TRANSMET à Mr le Préfet de l'Ardèche cette délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

PRECISE que cette participation sera imputée au C/6281 sur les crédits prévus au Budget Primitif 2014.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 06 Octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 07 OCTOBRE 2014
LE PRESIDENT
André VOLLE



REÇU A
LA PREFECTURE LE

09 OCT. 2014